

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 15 juin 2017

CDCPP(2017)18 rév.

**COMITE DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

**Liste des décisions
et textes adoptés**

6^e Session plénière
Strasbourg, 10 – 12 mai 2017

Document préparé par la
Direction pour la Gouvernance Démocratique
Service Culture, Nature et Patrimoine

1. Ouverture de la réunion par le Président

La réunion est ouverte par le Président, M. Kimmo Aulake (Finlande), qui souhaite la bienvenue aux participants (voir Annexe I) et partage quelques réflexions sur l'importance du Programme de travail du CDCPP, toujours plus cohérent et efficace. Le Comité remercie la Directrice de la Gouvernance démocratique, Mme Claudia Luciani, pour sa brève introduction sur les dernières réalisations du Conseil de l'Europe.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité adopte l'ordre du jour de sa 6^e réunion, tel qu'il apparaît en Annexe II, et remercie le Président pour son introduction liminaire.

3. Questions générales

3.1 Points marquants des activités en 2016

La Directrice de la Gouvernance démocratique présente le document résumant les points marquants des activités de 2016, dont le Comité prend note. Le Président remercie le Secrétariat pour ce résumé utile des travaux accomplis.

3.2 Etat de mise en œuvre du programme d'activités et calendrier des réunions en 2017

Le Comité prend note de l'état de mise en œuvre du programme d'activités relevant de sa responsabilité et du calendrier des réunions en 2017.

3.3 Examen des travaux du CDCPP par le Comité des Ministres

Le Comité prend note de l'information fournie sur les décisions prises par le Comité des Ministres pertinentes pour les travaux du CDCPP, depuis la dernière session plénière du CDCPP en juin 2016.

3.4 Octroi du statut d'observateur – demande de CIVILSCAPE

Le Comité examine la candidature au statut d'observateur de CIVILSCAPE et se déclare à l'unanimité¹ en faveur de l'octroi du statut d'observateur à cette organisation.

3.5 Rapport de la réunion du Bureau

Le Comité prend note du rapport de la réunion du Bureau du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage, qui a eu lieu les 7 et 8 mars 2017.

4. Elections

Elections du Président, du Vice-président et de trois membres du Bureau du Comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage.

Le Comité:

- réélit le Président (M. Kimmo Aulake) pour un second et dernier mandat ;
- élit le Vice-président (Mme Giuliana de Francesca) pour un mandat d'un an ;
- élit trois membres du Bureau pour un mandat de deux ans, non renouvelable: Mme Gislaine Devillers (Belgique), M. Levan Kharatishvili (Géorgie) et Mme Kristina Kinases (Hongrie) ;
- nomme M. Alfredas Jomantas en tant que représentant du Comité directeur de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels.

¹ Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et leurs organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail, article 8.

5. Domaines d'activités du Comité

5.1 Culture

- Cadre d'indicateurs sur la Culture et la Démocratie (CICD)
Présentation du premier rapport thématique « Cultural Participation and Inclusive Societies »

Le Comité :

- prend note du rapport sur l'avancement du CICD et apprécie la présentation du premier rapport thématique sur la Culture et la Démocratie ;
- accepte de répondre à un questionnaire ayant pour objectif d'améliorer le CICD afin de permettre aux décideurs politiques de bénéficier d'une manière optimale de cet outil, et accepte de respecter la date limite de réponse du 31 mai ;
- confirme de l'importance de compléter la base de données, autant que possible, avec les informations manquantes concernant certains secteurs particuliers ou certains pays ;
- accepte de donner des conseils sur les partenariats et les possibilités de parrainage pour le CICD et, le cas échéant, invite les Etats membres à apporter des contributions volontaires à ce projet novateur;
- Compendium des Politiques culturelles - vers un Consortium pour le Projet

Le Comité :

- prend note des progrès réalisés et approuve le développement d'un modèle de financement et de gestion du Compendium ;
- commente l'état d'avancement du document contenant les projets de statuts de l'Association du Compendium, le rapport explicatif et le plan de modernisation pour le Compendium ;
- suggère que des clarifications soient faites entre les différentes catégories d'adhésion de la nouvelle association;
- insiste sur l'importance de maintenir une communauté de pratique et demande par conséquent de plus amples détails concernant l'Association du Compendium d'Experts;
- demande que la date limite concernant les observations écrites sur les projets de statuts soit fixée au 31 mai 2017;
- accepte la proposition d'établir le siège de l'Association aux Pays-Bas ;
- prend note de la possibilité d'organiser une réunion inaugurale de la nouvelle Association à Prague, les 8-10 novembre à l'occasion de la 2^{ème} réunion du Compendium des Auteurs de 2017.

- Evaluation des politiques culturelles en Ukraine

Le Comité :

- se réjouit de la réalisation de l'examen par des pairs de la politique culturelle en Ukraine et invite les autorités ukrainiennes à utiliser les conclusions du rapport dans leurs efforts de décentralisation ;
- prend note des demandes de la Géorgie et de la République de Moldova d'entreprendre une évaluation par des pairs de leurs politiques culturelles;
- prend note de l'offre de la Lituanie de partager son expérience concernant les recommandations sur la politique culturelle en Ukraine.

- Plateforme d'échanges sur l'incidence du numérique sur la culture

Le Comité :

- prend note de l'état d'avancement de l'organisation de la 4^e Plateforme d'échange sur l'incidence du numérique sur la culture (Karlsruhe, 19-20 Octobre 2017) ;
- souligne l'importance politique et intersectorielle de la Plateforme d'échanges sur l'incidence du numérique sur la culture du Conseil de l'Europe;
- accepte d'aider à la diffusion de l'évènement au niveau national, d'encourager la participation des membres du Comité et d'autres parties prenantes intéressées ainsi que la participation au travail de suivi par un groupe d'experts.

- Projet de Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les mégadonnées au service de la culture, du savoir et de la démocratie

Le Comité :

- salue l'avancement du projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur les mégadonnées au service de la culture, du savoir et de la démocratie;
- suggère un certain nombre d'amendements au texte et convient d'envoyer des commentaires supplémentaires au Secrétariat d'ici le 5 Juin, en vue de la finalisation du texte et de son approbation par le Comité, et de sa soumission ultérieure au Comité des Ministres pour adoption;

- La culture et les droits de l'homme : « The Wroclaw Commentaries »

Le Comité :

- remercie la Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, Mme Gabriella Battaini-Dragoni, pour son intervention à propos des « Wroclaw Commentaries » et l'éditeur, Professeur Andreas Johannes Wiesand, pour la présentation de ce premier manuel exhaustif sur le sujet des Droits Culturels.

5.2 Patrimoine

- Année européenne du patrimoine culturel (2018)

Le Comité :

- remercie M. Michel Magnier, Directeur de la Culture et Créativité à la Commission Européenne, pour son intervention sur l'Année européenne du patrimoine culturel 2018;
- déclare son volonté de s'engager dans l'Année européenne du patrimoine culturel, et soutient les plans de coopération étroite entre l'UE et le Conseil de l'Europe dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel, notamment à travers les Journées européennes du Patrimoine, la Stratégie 21, les activités liées à la Convention de Faro, les Itinéraires culturels, le système d'information Herein, et d'autres activités pertinentes.
- Lancement de la Stratégie 21, Limassol, 6-7 avril 2017 (suite à l'adoption par le Comité des Ministres de la Recommandation CM/Rec(2017)1)

Le Comité :

- note les progrès accomplis concernant la Stratégie 21 et invite les États membres à la promouvoir largement au niveau national et à rendre compte au Conseil de l'Europe en vue de l'organisation de sessions régionales d'information ;
- invite tous les États membres à communiquer au Secrétariat du Conseil de l'Europe leurs bonnes pratiques sur la mise en œuvre de la Stratégie, ainsi que des informations relatives à leurs procédures de suivi de la Stratégie aux niveaux national et local.
- Plan d'action de la Convention de Faro – Etat de mise en œuvre

Le Comité:

- prend note de l'état de mise en œuvre du plan d'action de la Convention Faro 2016-2017 qui offre une structure opérationnelle et une programmation élaborées, avec des bonnes pratiques et des conseils exhaustifs pour mettre en valeur la mise en œuvre pratique et les avantages de la Convention.
- HEREIN – développements futurs

Le Comité :

- prend note des résultats de l'évaluation technique du système HEREIN et des questions pratiques à traiter lors du travail futur;
- soutient la réactivation du réseau et du système HEREIN comme un outil pour les Etats membres, c'est-à-dire les coordinateurs et les professionnels du patrimoine culturel au niveau national, ainsi que pour les autres acteurs du patrimoine ;
- prend note de la nécessité de développer un espace des bonnes pratiques librement accessible, ouvert à toutes les contributions pertinentes des parties prenantes, pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie 21 ;
- prend note des résultats de la réunion de préparation de HEREIN (incluant des membres du Bureau du CDCPP et des coordinateurs nationaux de HEREIN) qui s'est tenue le 27 avril et

convient de travailler à assurer la capacité et la flexibilité du système d'information selon les priorités politiques afin d'optimiser son utilité pour les Etats membres ;

- souligne l'importance d'une coopération étroite entre le Secrétariat du Conseil de l'Europe et le réseau des coordinateurs nationaux ;
 - convient de préparer un Plan d'Action à l'attention du Bureau du CDCPP pour définir de futurs développements du projet Herein et explorer les synergies avec d'autres outils d'informations.
- Journées européennes du Patrimoine – Etat de mise en œuvre

Le Comité :

- prend note de l'état de mise en œuvre des Journées européennes du Patrimoine et de sa mission accomplie pour soutenir l'accès, la tolérance et la diversité à travers la participation locale dans l'identification, la célébration et la promotion du Patrimoine Culturel Européen ;
- prend note des observations faites par M. Michel Magnier, Directeur de la Culture et de la Créativité à la Commission Européenne, à propos des Journées européennes du Patrimoine et ses suggestions de renforcer la dimension européenne du projet.

5.3 Paysage

- 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, 23-24 mars 2017

Le Comité :

- prend note avec intérêt du Rapport de la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage organisée sous les auspices de la Présidence chypriote du Comité des Ministres à Strasbourg les 23-24 mars 2017 ([Rapport : CEP-CDCPP\(2017\) 19F](#)) ;
- prend note des activités de la Convention européenne du paysage menées en 2017, conformément au Programme de travail et plan d'action pour la mise en œuvre de la convention européenne du paysage 2017-2019, tel qu'adoptés par cette Conférence (Annexe 10 du Rapport précité) ;
- se réjouit de la tenue de la 19^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers de la Convention européenne du paysage, organisée sous les auspices de la Présidence tchèque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en coopération avec le Ministère de l'environnement de la République tchèque, sur « La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local : la démocratie locale » à Brno, République tchèque, les 5-6 septembre 2017 (Visite d'étude, 7 septembre 2017) ; et invite ses membres à y participer ;
- remercie le Vice-Ministre de la Culture de la Géorgie pour sa proposition d'accueillir une réunion nationale sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Géorgie en 2017 ;
- remercie la représentante de la Suisse de sa proposition d'accueillir la 21^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers de la Convention européenne du paysage en Suisse en 2020 ;
- décide de la composition du Groupe de travail de la Convention européenne du paysage « Droits et des *responsabilités* de chacun » et désigne ses membres : Mme Anita Bergenstrahle-Lind (Suède), Mme Hanna Jedras (Pologne), Mme Sanja Ljeskovic Mitrovic

(Montenegro), Mme Liv Kirstine Mortensen (Norvège), le représentant de la Conférence des OINGs du Conseil de l'Europe, et demande au Secrétariat de désigner des experts.

- Projet de Recommandation sur la contribution de l'approche du paysage, telle que définie par la Convention européenne du paysage, à l'exercice de la démocratie et des droits de l'homme, dans une perspective de développement durable

Le Comité :

- considérant que le Rapport conceptuel de référence sur « Contribution du paysage et de la Convention européenne du paysage à la démocratie, aux droits humains et au développement durable » (*CEP-CDCPP (2017) 5F rév.*), approuve le projet de Recommandation tel qu'il figure à l'annexe III au présent document, et invite le Secrétariat à le soumettre au Comité des Ministres pour adoption.

- Projet de Résolution sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Le Comité :

- approuve le Projet de Résolution CM/Res(2017) ... sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe tel qu'il figure à l'annexe IV au présent document, et invite le Secrétariat à le soumettre au Comité des Ministres pour adoption.

- 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Le Comité :

- prend note du Rapport de la Réunion du Jury international du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 4-5 avril 2017) et décide de transmettre au Comité des Ministres les décisions du Jury (telles qu'elles figurent à l'annexe V au présent document) quant au lauréat du prix, à l'attribution de mentions spéciales et aux reconnaissances.

6. Informations concernant d'autres activités du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, du patrimoine culturel et du paysage

- Convention du Conseil de l'Europe sur les Infractions visant les biens culturels

Le Comité :

- salue la récente adoption de la Convention du Conseil de l'Europe sur les Infractions visant les biens culturels et son ouverture à la signature le 19 Mai, à l'occasion de la 127^{ème} Session du Comité des Ministres à Nicosie, Chypre.

- Accord Partiel élargi sur les Itinéraires culturels

Le Comité :

- salue les avancées réalisées et prend note de l'état de mise en œuvre de l'Accord Partiel élargi sur les Itinéraires culturels et de ses événements principaux à venir en 2017.

- Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)

Le Comité :

- prend note de l'état de mise en œuvre de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) et salue les opportunités de coopération concernant les thèmes liés au patrimoine.

7. Eurimages - recommandation à venir sur l'égalité de genre dans le secteur audiovisuel

Le Comité :

- salue l'avancement du projet de Recommandation sur l'égalité de genre dans le secteur audiovisuel et examine le texte;
- approuve le projet de Recommandation et invite le Secrétariat à le soumettre au Comité des Ministres pour adoption.

8. Programme d'activités 2018--2019

Le Comité :

- remercie la Directrice Générale de la Démocratie, Mme Snežana Samardžić-Marković pour son intervention et son exposé sur les changements à venir concernant l'Organigramme de la DG II;
- remercie la Directrice de la Gouvernance Démocratique pour son intervention qui souligne les principales caractéristiques du prochain exercice biennal en terme de renforcement des programmes, des budgets, des équipes de travail et de la coopération avec les autres partenaires internationaux – en particulier l'Union Européenne dans le cadre de l'Année européenne du Patrimoine Culturel –, l'usage optimal des synergies avec les Accords Partiels tels que les Itinéraires culturels, EUR-OPA ou Eurimages et le développement d'activités liées à la nouvelle Convention sur les infractions visant les biens culturels, ainsi que le suivi des Conventions du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage ;
- tient un échange sur le programme d'activités 2018-2019 et souligne les liens intrinsèques des secteurs politiques couverts par le CDCPP, avec la démocratie et la construction de la sécurité démocratique, ainsi que le développement durable.

9. Divers

La déléguée de la République tchèque réitère l'invitation aux membres du CDCPP à participer à la 19^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers de la Convention européenne du paysage qui se tiendra à Brno, République tchèque du 5 au 7 septembre (voir paragraphe 4.3).

10. Dates des prochaines réunions

Le Comité décide de tenir la prochaine réunion de son Bureau dans le courant du mois de Novembre 2017 (date à déterminer).

11. Adoption de la liste de décisions de la réunion

Le Comité adopte la liste de décisions prises lors de la réunion.

12. Clôture de la réunion

Le Président clôt la réunion en remerciant l'ensemble des participants et les membres du Secrétariat pour leurs précieuses contributions.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

Member States

Etats Membres

ALBANIA	ALBANIE
Ms Sonila KORA WL/LDT: English	Directorate of Tangible Heritage and Museums Ministry of Culture Tirana Tel: +355 4 2271324; E-mail: Sonila.Kora@kultura.gov.al
ANDORRA	ANDORRE
M. Olivier CODINA WL/LDT: Français	Département du Patrimoine culturel Ministère de la culture, de la jeunesse et du sport Gouvernement de la Principauté d'Andorre Tel : +376 844 141; E-mail: olivier_codina@govern.ad
ARMENIA	ARMENIE
Ms Anna GHAZARYAN WL/LDT: English	Senior Specialist Foreign Relations Department Ministry of Culture of the Republic of Armenia Government House 2, Republic Square - 0010 YEREVAN Tel: +374 11 52 93 50; E-mail : anghazaryan@googlemail.com
AUSTRIA	AUTRICHE
Ms Anna STEINER WL/LDT: English	European and International Cultural Policy Federal Chancellery, Concordiaplatz 2 - 1014 WIEN Tel: +43 1 53115-203630; E-mail: anna.steiner@bka.gv.at
AZERBAIJAN	AZERBAIDJAN
Ms Nuriyya MAMMADOVA (Head of delegation) WL/LDT: English	Head of the Division for Cooperation with International Organisations Ministry of Culture and Tourism of the Republic of Azerbaijan Tel : +994124930233; E-mail: nuriyyamammadova@yahoo.com
BELARUS	BELARUS
Ms Natalia KHVIR WL/LDT: English	Head of the Department of Protection of Historical and Cultural Heritage Ministry of Culture of the Republic of Belarus 11, Pobediteley av., 220004, Minsk, Belarus Tel: + 375 29 44 535 18 30; E-mail: aerjune@gmail.com
Ms Natallia MURYNA WL/LDT: English	Heritage adviser, Expert of architecture and planning Ministry of Culture of the Republic of Belarus 11, ave. Pobediteley, BY-220050 Minsk, Belarus Tel: +375 172004907/ +375 296134444; E-mail: nm@csmart.by
BELGIUM	BELGIQUE
Mr Pierre PAQUET WL/LDT: Français	Inspecteur général - Département du Patrimoine de Wallonie Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie 1 rue des Brigades d'Irlande, B – 5100 NAMUR (Jambes) Tel: + 32 81 33 21 73; E-mail: pierre.paquet@spw.wallonie.be
Mrs Isabelle LEROY WL/LDT: Français	Historien de l'Art - Attachée - Point focal Unesco / Conventions Internationales Service Public de Bruxelles Développement Urbain Direction des Monuments et des Sites Ministère de la Région de Bruxelles Capitale, 80 rue du Progrès - 1035 BRUXELLES Tel: + 32 22 04 24 50; E-mail: ileroy@sprb.brussels.be

Mrs Gislaine DEVILLERS WL/LDT: Français	lère Attachée - Département du patrimoine Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du logement, et de l'énergie Service public de Wallonie 1 rue des Brigades d'Irlande - 5100 NAMUR Tel: + 32 81 33 21 64 ou 32 47 75 85 979; E-mail: gislaine.devillers@spw.wallonie.be
Mrs France LEBON WL/LDT: Français	Directrice Générale adjointe Service général l'Education permanente et de la Jeunesse Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles Tel: +32 02 413 25 19; E-mail: france.lebon@cfwb.be
BOSNIA AND HERZEGOVINA BOSNIE-HERZEGOVINE	
Mr Edin VELADZIC WL/LDT: English	Senior Adviser for European Integration and International Cultural Cooperation Ministry of Civil Affairs Sarajevo Tel: +387 (0)33 492 555; E-mail: Edin.Veladzic@mcp.gov.ba
BULGARIA BULGARIE	
Mr Peter MILADINOV WL/LDT: English	State expert, International Activities Unit Ministry of Culture of the Republic of Bulgaria 17, "Al. Stamboliiski" Blvd., Sofia-1040, Bulgaria Tel: +359 (0)2 9400 995; E-mail: P.Miladinov@mc.government.bg
CROATIA CROATIE	
Ms Doris KURTOV WL/LDT: English	Head of Division for Bilateral and Multilateral Cultural Cooperation Directorate for International Cooperation and EU Funds Ministry of Culture, Runjaninova 2 - 10000 ZAGREB Tel: +385 1 4866 363; E-mail: doris.kurtov@min-kulture.hr
CYPRUS CHYPRE	
Ms Margarita PETROVITS	Cultural Advisor Permanent Representation of Cyprus to the Council of Europe 20 avenue de la Paix, 67000 Strasbourg Tel : +33 (0)3 88 24 98 70; E-mail: strasbourg@mfa.gov.cy
CZECH REPUBLIC REPUBLIQUE TCHEQUE	
Ms Yvona HAVEL WL/LDT: English	Ministerstvo kultury / Ministry of Culture of the Czech Republic Samostatné oddělení pro záležitosti EU / EU Affairs Section Milady Horákové 139, 160 41, Praha 6 Tel: +420 257 085 390; E-mail: yvona.havel@mkcr.cz
DENMARK DANEMARK	
Apologised for absence	Excusé
ESTONIA ESTONIE	
Ms Reet PALIS WL/LDT: English	Senior specialist, International Relations Department Estonian Ministry of Culture Suur-Karja 23 - 15076 TALLINN Tel: +372 628 2326; E-mail: Reet.Palis@kul.ee
FINLAND FINLANDE	
Mr Kimmo AULAKE (Head of delegation)	Ministerial Advisor - Department for Art and Cultural Policy, Division for Copyright and Cultural Finances - Ministry of Education and Culture WL/LDT: English P.O. Box 29, FI - 00023 Government Tel : 358 295 330067; E-mail: kimmo.aulake@minedu.fi
Ms Tuija MIKKONEN	Senior Environmental Adviser - Department of the Built Environment

WL/LDT: English

Ministry of the Environment
P.O. Box 35, FI - 00023 Government
Tel : +358 295 250 184; E-mail: tuija.mikkonen@ym.fi

Ms Ulla SALMELA

WL/LDT: English

Chief Intendant - National Board of Antiquities
Cultural Environment Protection - Policy and Guidance
P.O.Box 913, FI-00101 Helsinki
Tel: +358 295336251; E-mail: ulla.salmela@nba.fi

FRANCE

FRANCE

Mr Bruno FAVEL

(Head of delegation)

WL/LDT: Français

Chef de Département des affaires européennes et internationales
Direction générale des patrimoines - Ministère de la culture et de la communication
6 rue des pyramides - 75001 Paris
Tel: +33 1 40 15 33 11; E-mail: bruno.favel@culture.gouv.fr

Mme Orane PROISY

WL/LDT: Français

Responsable du pôle réseaux et musées
Département des affaires européennes et internationales
Direction générale des patrimoines
Ministère de la culture et de la communication
6 rue des pyramides - 75001 Paris
Tel: + 33 1 40 15 32 86; E-mail: orane.proisy@culture.gouv.fr

M. François Laurent

WL/LDT: Français

Sous-directeur pour les affaires européennes et internationales
Ministère de la culture et de la communication
6 rue des pyramides - 75001 Paris
E-mail : francois.laurent@culture.gouv.fr

Mme Aline Denis

WL/LDT: Français

Chargée de mission au Bureau des affaires européennes
Ministère de la culture et de la communication
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Tel: +33 (0)1 40 15 78 77; E-mail: aline.denis@culture.gouv.fr

GEORGIA

GEORGIE

Mr Levan KHARATISHVILI

WL/LDT: English

Deputy Minister of Culture and Monument Protection of Georgia
Georgia, Tbilisi 0105, Sanapiro Street 4
Tel: +995 577992992; E-mail: lkharatishvili@gmail.com

GERMANY

ALLEMAGNE

Mr Jens BEIKÜFNER

(Head of delegation)

WL/LDT: English

Federal Ministry of Foreign Affairs
Division 603
Werderscher Markt 1
D - 10117 Berlin
Tel. +49-30-18-17-3278; E-mail: 603-rl@auswaertiges-amt.de

Mr Hannes KREY

WL/LDT: English

Desk officer, Secretariat, Standing Conference of the Ministers of Education and Cultural Affairs of the Länder in the Federal Republic of Germany
Division IV B, European and Multilateral Affairs
Taubenstr. 10
D - 10117 Berlin
Tel.: 030 - 25418-417; E-mail: hannes.krey@kmk.org

Mr Ulrich FRANIK

WL/LDT: English

Assistant Desk Officer, Secretariat, Standing Conference of the Ministers of Education and Cultural Affairs of the Länder in the Federal Republic of Germany
Division IV B, European and Multilateral Affairs
Taubenstr. 10
D - 10117 Berlin
Tel.: +49-30-25418-477; ulrich.franik@kmk.org

GREECE		GRECE
Mr George KALAMANTIS WL/LDT: English	Head of the Directorate of International Relations and EU of the Hellenic Ministry of Culture and Sports 1 Rethymnou str. GR 106 82 Athens E-mail: ddsee@culture.gr	
Dr Vassiliki DIMITROPOULOU WL/LDT: English	Archaeologist/Art Historian General Directorate of Antiquities and Cultural Heritage of the Hellenic Ministry of Culture and Sports 20-22 Bouboulinas str. GR 10682 Athens Email: vdimitropoulou@culture.gr ; b2.dbmm@culture.gr	
HOLY SEE		SAINT-SIEGE
Père Laurent MAZAS WL/LDT: Français	Conseil Pontifical de la Culture 00120 Cité du Vatican Tél: +39 06 69 89 38 11; E-mail: l.mazas@cultura.va	
HUNGARY		HONGRIE
Ms Viktória PÁLÓCZI-HORVÁTH (Head of delegation) WL/LDT: English	Head of Unit - Unit for EU and International Education, Culture and Sport affairs Department for EU affairs and International Organisations Ministry of Human Capacities Tel: +36-1-7954-627; E-mail: viktoria.paloczi-horvath@emmi.gov.hu	
Ms Katalin CSILLAG WL/LDT: English	Head of Division of International Affairs Department of Cultural Heritage Prime Minister's Office Tel: + 36 1 795-4506; E-mail: katalin.csillag@me.gov.hu	
Mrs Krisztina KINCSES WL/LDT: English	Department for National Parks and Landscape Protection Ministry of Agriculture H-1055 BUDAPEST, Kossuth tér 11 Tel: +36 1 795 2433; E-mail: krisztina.kincses@fm.gov.hu	
ICELAND		ISLANDE
Ms Ragnheiður THORARINSDOTTIR WL/LDT: English	Head of Division – Department of Cultural Affairs Ministry of Education, Science and Culture Sölvhólsgötu 4 IS-101 Reykjavík Tel: (+354) 545 9500; E-mail: ragnheidur.h.thorarinsdottir@mrn.is	
IRELAND		IRLANDE
Ms Ciara CARBERRY WL/LDT: English	Assistant Principal Built Heritage and Architectural Policy Department of Arts, Heritage, Regional, Rural and Gaeltacht Affairs Dublin Tel: +353 872444338; E-mail: ciara.carberry@ahg.gov.ie	
ITALY		ITALIE
Ms Giuliana De FRANCESCO WL/LDT: English	Head of Unit European Multilateral Relations Ministry for cultural heritage, cultural activities and tourism Via del Collegio Romano 27 - 00186 ROMA Tel: +39 06 67232782; E-mail: giuliana.defrancesco@beniculturali.it	
KAZAKHSTAN		KAZAKHSTAN
LATVIA		LETTONIE

Ms Laura TURLAJA

WL/LDT: English

Head of Strategic Planning Division

Ministry of Culture of the Republic of Latvia

Kr. Valdemara iela 11a – RIGA LV 1364

Tel: +371 67330250; E-mail: laura.turlaja@km.gov.lv**LIECHTENSTEIN****LIECHTENSTEIN**

Apologised for absence

Excusé

LITHUANIA**LITUANIE****Mr Alfredas JOMANTAS**

WL / LDT: English/Français

Department of Cultural Heritage

Ministry of Culture

Snipiskiu 3 - 2600 VILNIUS

Tel : +370 52 72 40 84; E-mail: a.jomantas@heritage.lt; daiva.parulskiene@lrkm.lt**LUXEMBOURG****LUXEMBOURG****Ms Barbara ZECHES**

WL / LDT: Français

Conseiller de direction - Ministère de la Culture

Affaires européennes et internationales

4 Boulevard Roosevelt - 2450 LUXEMBOURG

Tel: +352 247 86616 ; E-mail: barbara.zeches@mc.etat.lu**MALTA****MALTE**

Apologised for absence

Excusé

REPUBLIC OF MOLDOVA**REPUBLIQUE DE MOLDOVA****Mr Andrei CHISTOL**

WL/LDT: English

State Secretary

Ministry of Culture

Piata Marii Adunari Nationale 1 - 2033 CHISINAU

Tel: +373 22 23 34 33; E-mail: andrei.chistol@mc.gov.md**MONACO****MONACO****Ms Leticia de MASSY**

WL/LDT: Français

Chargée de Mission auprès du Directeur des Affaires Culturelles

Direction des Affaires Culturelles

4, boulevard des Moulins

MC 98000 MONACO

Tel : +377 93 10 84 04; E-mail: ldemassy@gouv.mc**MONTENEGRO****MONTENEGRO****Ms Sanja LJESKOVIC MITROVIC**

WL/LDT : English

Director General of Spatial Planning

Ministry of Sustainable Development and Tourism

IV Proleterske 19 – Podgorica 81 000

Tel : +382 (0) 20 446 207; E-mail : sanja.ljeskovic@mrt.gov.me**NETHERLANDS****PAYS-BAS****Ms Flora VAN REGTEREN ALTENA**

WL/LDT: English

Senior Policy Advisor - Ministry of Education, Culture and Science

Department for Arts and Heritage

Postbus 16375 - 2500 BJ DEN HAAG

Tel : + 31 6 468 49 395; E-mail: f.altena@minocw.nl**NORWAY****NORVEGE****Ms Liv Kirstine MORTENSEN**

WL/LDT: English

Senior Advisor

Norwegian Ministry of Local Government and Modernisation

Department of Planning

P.O. Box 8112 Dep - 0032 OSLO

Tel: +47 22 24 59 19; E-mail: lkm@kmd.dep.no**Mr Terje Birkrem HOVLAND**

WL/LDT: English

Senior Advisor

Norwegian Ministry of Climate and Environment

Department for Cultural Heritage Management

P.O. Box 8013 Dep, 0030 Oslo

Tel: +47 22 24 60 41; E-mail: terje-birkrem.hovland@kld.dep.no

POLAND		POLOGNE
Ms Hanna JEDRAS (Head of delegation) WL/LDT: English	Chief Specialist - Department of International Relations Ministry of Culture and National Heritage 15/17 Krakowskie Przedmieście Street - 00-071 WARSAW Tel: +48 22 42 10 206; E-mail: hjedras@mkidn.gov.pl	
PORTUGAL		PORTUGAL
Apologised for absence		Excusé
ROMANIA		ROUMANIE
Ms Carmen CROITORU WL/LDT: English	Director General National Institute for Cultural Research and Training Bd. Unirii, nr. 22 et. 2, sector 3 030833 BUCAREST Tel: +40 (0)21 891 91 03; E-mail: carmen.croitoru@culturadata.ro	
RUSSIAN FEDERATION		FEDERATION DE RUSSIE
SAN MARINO		SAINT MARIN
SERBIA		SERBIE
Apologised for absence		Excusé
SLOVAK REPUBLIC		REPUBLIQUE SLOVAQUE
Ms Jana KŇAŽKOVÁ WL/LDT: English	Directrice du département des affaires européennes Ministère de la Culture E-mail: jana.knazkova@culture.gov.sk	
SLOVENIA		SLOVENIE
Mme Urša UŠENIČNIK	Trainee / Stagiaire Permanent Representation of Slovenia to the Council of Europe 40, allée de la Robertsau, 67000 Strasbourg	
SPAIN		ESPAGNE
Mrs Pilar BARRACA de RAMOS WL/LDT: English	Déléguée à la Direction des Beaux-Arts au Secrétariat d'Etat de la Culture Unité d'Analyses des Itinéraires Culturels Conseil de l'Europe Sous-Direction de la Protection du Patrimoine Historique Ministère de l'Education, Culture et du Sport, Plaza del Rey Nº 1, 28 004 MADRID Tel: +34 91 701 74 38; Email: pilar.barraca@mecd.es	
SWEDEN		SUEDE
Mrs Anita BERGENSTRAHLE-LIND WL/LDT: English	Head of International Policy and Cooperation - Department for Strategic Planning Swedish National Heritage Board, Box 5405, SE-114 84 Stockholm Mobile: +46 70 883 80 29; E-mail: anita.bergenstrahle-lind@raa.se	
SWITZERLAND		SUISSE
Ms Solange MICHEL WL/LDT: French	Cheffe des affaires internationales Département fédéral de l'intérieur (DFI) - Office fédéral de la Culture (OFC) Hallwylstrasse 15 - CH-3003 BERNE Tel: +41 (0)58 460 84 59; E-mail: solange.michel@bak.admin.ch	
"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA"		"L'EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE"
Ms Jovanka Gjorgjeska KUZMANOSKA WL/LDT: English	Deputy Head of Department for Euro-integration Ministry of Culture E-mail: jovanagj@kultura.gov.mk	

TURKEY	TURQUIE
Apologised for absence	Excusé

UKRAINE	UKRAINE
Ms Iryna STRASHNENKO WL/LDT: English	Head of International Cooperation Department Ministry of Culture of Ukraine 19, rue I. Franko, 01601 KYIV Tel: +38 044 234 7901; E-mail: strashnenko@mincult.gov.ua

UNITED KINGDOM	ROYAUME-UNI
Ms Salka SIGURDARDOTTIR WL/LDT: English	EU Strategy Internet & International Directorate Department for Culture, Media and Sport 4th Floor, 100 Parliament Street LONDON, SW1A 2BQ Tel: +44 782 69 05 232; E-mail: salka.sigurdardottir@culture.gov.uk

Other Participants

Autres Participants

Congress of Local and Regional Authorities of the CoE	Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du CdE
Ms Muriel GRIMMEISSEN	Current Affairs Committee E-mail : muriel.grimmeissen@coe.int

Conference of INGOs of the Council of Europe	Conférence des OING du Conseil de l'Europe
Mme Anne-Marie CHAVANON	International Federation for Housing and Planning (IFHP) Fédération Internationale pour l'Habitation, l'Urbanisme et l'Aménagement des Territoires (FIHUAT) 7, rue du Val de Grâce 75005 Paris Tel : +33 6 60 76 86 14; amchavanon@democracy-coe.org
M. Gerhardt ERMISCHER	Civilscape Office Aschaffenburg Ludwigstrasse 9 63739 Aschaffenburg, Germany Tel: +49 (228)29971112; E-mail: Gerhard.ermischer@civilscape.eu

Council of Europe Development Bank (CEB)	Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB)
M. Luca SCHIO	Council of Europe Development Bank (CEB) Tel: +33 (0) 1.47.55.55.54; Email: Luca.SCHIO@coebank.org ; cebsecretariat@coe.int

European Union	Union européenne
M. Michel MAGNIER	Commission européenne/European Commission DG Education et Culture/Education and Culture Direction D "Culture et Créativité" / "Culture and Creativity" Rue Joseph II 70 – 1049 Bruxelles/Brussels Tél: +32 (0)2 295.61.99; E-mail: michel.magnier@ec.europa.eu

UNESCO	UNESCO
Apologised for absence	Excusé

Observers**Observateurs****Culture Action Europe****Culture Action Europe****Mr Ruediger KLEIN**

Culture Action Europe
 Rue Ravenstein 23
 B-1000 Brussels
 Tel : +32 2 534 4002; E-mail: contact@cultureactioneurope.org

ENCATC - European Network on Cultural Policy and Management**ENCATC - Réseau européen des politiques et du management culturels**

Apologised for absence

Excusé

Europae Archaeologiae Consilium - EAC**Europae Archaeologiae Consilium - EAC****Mr Leonard De Wit**

President - Head of Strategy and International Affairs
 Cultural Heritage Agency of the Netherlands
 PO Box 1600
 3800 BP Amersfoort
 The Netherlands
 E-mail: l.de.wit@cultureelerfgoed.nl

European Confederation of Conservator-Restorers' Organisations (ECCO)**Confédération européenne des organisations de conservateurs-restaurateurs (ECCO)****Ms Susan CORR**

President
 E-mail: cornnewman@gmail.com

Mr Sebastian DOBRUSSKIN

Vice-President
 E-mail: sebastian.dobruskin@hkb.bfh.ch

Mr David Aguilera CUECCO

Membre du Comité
 E-mail: dcueco.frjoseph@gmail.com

Ms Anja ROMANOWSKY

Deputy Secretary
 E-mail: anja.romanowski@gmail.com

European Council of Town Planners ECTP**Conseil Européen des Urbanistes****Mr Luc-Emile BOUCHE-FLORIN**

WL/LDT: English
 European

Honorary President of the European Council of Spatial Planners
 Official representative of ECTP to the Council of Europe CEMAT, CDCPP and
 Landscape Convention - Enseignant à Paris IV Sorbonne
 Président de l'AGBF & H2L2 Urban-Concept
 Architect DPLG - Urbaniste/Spatial Planner ENPC-OPQU
 9 rue de Limoges - 78000 Versailles - France
 Tel: +33 (0)1.39.02.35.30; E-mail: bouche-florin@urban-concept.eu

Europa Nostra**Europa Nostra**

Apologised for absence

Excusé

European Federation for architectural heritage skills (FEMP)**Fédération européenne pour les métiers du patrimoine bâti (FEMP)****Mme Stefania BARSONI**E-mail: barsoni@villafabris.eu**Mme Ingrid BOXUS**E-mail: i.boxus@idpw.be**International Council of Monuments and Sites (ICOMOS)****Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS)**

Apologised for absence

Excusé

Experts**Experts**

ERICARTS INSTITUTE		INSTITUT ERICARTS
Mr Andreas WIESAND	Project Manager European Institute for Comparative Cultural Research (ERICarts Institute) Europäisches Institut für vergleichende Kulturforschung GmbH Irmintrudisstr. 17, 53111 Bonn, Germany Tel : + 49.228.242.0996 / 7; E-mail: webmail01@ericarts.org	
COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT		SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE
Ms Gabriella BATTAINI-DRAGONI	Deputy Secretary General / Secrétaire générale adjointe	
DGII – Directorate General of Democracy		DGII - Direction générale de la démocratie
Ms Snežana SAMARDŽIĆ-MARKOVIĆ	Director General / Directrice générale Tel: +33 (0)3 90 21 60 77; E-mail : snezana.markovic@coe.int	
<u>Democratic Governance Directorate / Direction de la Gouvernance Démocratique</u>		
Ms Claudia LUCIANI	Director / Directrice Tel: +33 (0)3 88 41 21 49; E-mail: claudia.luciani@coe.int	
Ms Sandrine MAROLLEAU	Information manager E-mail: Sandrine.marolleau@coe.int	
<u>Culture, Nature and Heritage Department / Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine</u>		
Mr Eladio FERNANDEZ-GALIANO	Head of Department / Chef du Service Tel: +33 (0)3 88 41 22 59; E-mail: eladio.fernandez-galiano@coe.int	
<u>Culture and Cultural Heritage Division / Division de la Culture et du Patrimoine culturel</u>		
Ms Kathrin MERKLE	Head of Division / Chef de la Division Tel: +33 (0)3 88 41 28 84; E-mail: kathrin.merkle@coe.int	
Mr Francesc PLA	Programme Manager / Chef de programme Tel: +33 (0)3 90 21 49 30; E-mail: francesc.pla@coe.int	
Mr Hakan DEMIR	Programme Manager / Chef de programme Tel: +33 (0)3 90 21 41 43; E-mail: hakan.demir@coe.int	
Ms Ana SCHOEBEL	Programme Manager / Chef de programme Tel: +33 (0)3 90 21 47 98; E-mail: ana.schoebel@coe.int	
Ms Alison HELM	Programme Coordinator / Coordinatrice de Programme Tel: +33 (0)3 88 41 31 54; E-mail: alison.helm@coe.int	
Ms Siobhan MONTGOMERY	Project Officer / Chargée de projet Tel: +33 (0)3 88 41 24 14; E-mail: siobhan.montgomery@coe.int	
Ms Ivana HRDAS PAPADOPOULOS	Assistant / Assistante Tel: +33 (0)3 90 21 59 37; E-mail: ivana.hrdas@coe.int	

Landscape Division and European Heritage Days / Division du Paysage et les Journées européennes du patrimoine

Ms Maguelonne DEJEANT-PONS Head of Division / Chef de Division
Landscape Division and European Heritage Days
Tel: +33 (0)3 88 41 23 98; E-mail: maguelonne.dejeant-pons@coe.int

Ms Jelena MOCEVIC Project Manager / Chef de projet
Landscape Division and European Heritage Days
Tel: +33 (0)3 90 21 59 48; E-mail: jelena.mocevic@coe.int

**European and Mediterranean Major Hazards Agreement (EUR-OPA) /
Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)**

Mr Gianluca SILVESTRINI Head of Major Hazards and Environment Division
Executive Secretary of the EUR-OPA Major Hazards Agreement
Tel: + 33 (0) 3 88 41 35 59; E-mail: gianluca.silvestrini@coe.int

EURIMAGES - European Cinema Support Fund / EURIMAGES - Fonds de soutien au Cinéma européen

Ms Francine RAVENEY Project Manager specialising in gender equality /
Chargée de projet - spécialiste égalité des genres
Tel: +33(0)3 90 21 49 35; E-mail: francine.raveney@coe.int

Directorate of Legal Advice and Public International Law**Direction du conseil juridique et du droit international public**

Mr Jorg NOBBE Legal Advisor/Conseiller Juridique
Legal Advice and Litigation Department/
Service du Conseil Juridique et du Contentieux
Tel.: +33 390 21 55 21; E-mail: jorg.nobbe@coe.int

DGI – Directorate General of Human Rights and Rule of Law**DG I – Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit**

Mr Lee HIBBARD Internet Governance Coordinator
Tel: +33 388 41 3104; E-mail: lee.hibbard@coe.int

Mr Carlo CHIAROMONTE Head of the Criminal Law and Counter-Terrorism Divisions
Information Society and Action against Crime Directorate
Tel. +33-3-88 41 30 42; E-mail: carlo.chiaromonte@coe.int

Interpreters**Interprètes**

Gillian WAKNEHUT
Clarissa WORDSDALE
Sylvie BOUX
Shéhérazade HOYER

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion par le Président

2. Adoption de l'ordre du jour [CDCPP(2017)OJ1 révisé 2] Pour adoption

3. Questions générales

3.1 Points marquants des activités en 2016 [CDCPP(2017)1] Pour information

3.2 Etat de mise en œuvre du programme d'activités et calendrier des réunions en 2017 [CDCPP(2017)2] Pour information

3.3 Examen des travaux du CDCPP par le Comité des Ministres [CDCPP(2017)3] Pour information

3.4 Octroi du statut d'observateur – demande de CIVILSCAPE [CDCPP(2017)4] Pour action

3.5 Rapport de la réunion du Bureau [CDCPP-Bu(2017)9] Pour information

4. Elections [CDCPP(2017)5] Pour action

5. Domaines d'activités du Comité

5.1 Culture

- Cadre d'indicateurs sur la Culture et la Démocratie - Présentation du premier rapport thématique « Cultural Participation and Inclusive Societies » [CDCPP(2017)6 révisé] Pour information et action

- Questionnaire CICD [CDCPP(2017)6 Add I] Pour information et action

- Compendium des Politiques culturelles - vers un Consortium pour le Projet [CDCPP(2017)6 Add II]

- Evaluation des politiques culturelles en Ukraine

- Plateforme d'échange sur l'incidence du numérique sur la culture [CDCPP(2017)15] Pour information

- Projet de Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les mégadonnées au service de la culture, du savoir et de la démocratie [CDCPP(2017)7] Pour information et action

- La culture et les droits de l'homme : « The Wrocław Commentaries » – présentation par M. Andreas Wiesand, Institut ERICarts Pour information

5.2 Patrimoine

- Lancement de la Stratégie 21, Limassol, 6-7 avril 2017 (suite à l'adoption par le Comité des Ministres de la Recommandation CM/Rec(2017)1) [CDCPP(2017)8] Pour information et action

- Plan d'action de la Convention de Faro – Etat de mise en œuvre

- HEREIN – développements futurs

- Journées européennes du Patrimoine – Etat de mise en œuvre

- Année européenne du patrimoine culturel (2018)

Paysage

5.3

- | | | |
|---|---------------------------|----------------------------|
| • 9 ^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, 23-24 mars 2017 | [CDCPP(2017)9 + Addendum] | Pour information et action |
| • Projet de Recommandation sur la contribution de l'approche du paysage, telle que définie par la Convention européenne du paysage, à l'exercice de la démocratie et des droits de l'homme, dans une perspective de développement durable | [CDCPP(2017)10] | Pour action |
| • Projet de Résolution sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe | [CDCPP(2017)11] | Pour action |
| • 5 ^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe | [CDCPP(2017)12] | Pour action |

6. Informations concernant d'autres activités du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, du patrimoine culturel et du paysage

- | | | |
|--|--------------------|------------------|
| • Convention du Conseil de l'Europe sur les Infractions visant les biens culturels | [CDCPP(2017)13] | Pour information |
| • Accord Partiel élargi sur les Itinéraires culturels | [CDCPP(2017)14] | Pour information |
| • Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) | [AP/CAT(2017)2rév] | Pour information |

7. Eurimages - recommandation à venir sur l'égalité de genre dans le secteur audiovisuel	[CDCPP(2017)16]	Pour information et action
---	-----------------	----------------------------

8. Perspectives 2018-19	CDCPP(2017)17]	
--------------------------------	----------------	--

9. Divers

10. Dates des prochaines réunions

11. Adoption du rapport abrégé de la réunion	[CDCPP(2017)18]	Pour adoption
---	-----------------	---------------

12. Clôture de la réunion

ANNEXE III **PROJET DE RECOMMANDATION** **SUR LA CONTRIBUTION DE LA CONVENTION EUROPEENNE** **DU PAYSAGE A L'EXERCICE DES DROITS DE L'HOMME ET** **DE LA DEMOCRATIE DANS UNE PERSPECTIVE** **DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Résumé

Le projet de Recommandation s'inspire des considérations développées dans le rapport relatif à « Contribution du paysage et de la Convention européenne du paysage à la démocratie, aux droits humains et au développement durable » ([CEP-CDCPP \(2017\) 5F rév.](#)) et notamment son annexe 2 intitulée « Principes pour la participation du public à la conception et à la réalisation des politiques du paysage, telles que définies dans la Convention européenne du paysage » et dans le rapport « Paysage et participation du public » publié dans l'ouvrage « [Paysage et développement durable : les enjeux de la Convention européenne du paysage 2006](#) », aux Editions du Conseil de l'Europe (2006).

La Recommandation a pour objet de promouvoir la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en mettant en lumière les valeurs intangibles du Conseil de l'Europe en matière de démocratie, de droits de l'homme et de participation du public.

La prochaine ouverture de la Convention européenne du paysage aux Etats non européens grâce au Protocole portant amendement à la Convention est l'occasion unique pour s'appuyer sur le caractère universel des droits humains et montrer que la Convention est une traduction concrète et vivante de plusieurs droits humains applicables en relation avec le paysage : santé, bien-être, dignité, environnement, éducation, non-régression et participation du public.

La dimension « territoriale » des droits humains et de la démocratie que les politiques de protection, gestion et aménagement des paysages mettent en œuvre, contribue par là-même à renforcer l'intégration interculturelle, la cohésion sociale, le vivre ensemble et l'éducation à la citoyenneté démocratique et à l'environnement.

La démocratie participative pour tous lors des processus d'adoption et de mise en œuvre des politiques paysagères, doit faire l'objet de procédures plus précises et intégrées dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire prenant en compte le paysage.

L'information et la sensibilisation, préalables indispensables à la participation du public, sont vecteurs d'éducation aux droits humains et à la citoyenneté démocratique. Elles doivent être développées pour rendre visible le rôle de la Convention européenne du paysage comme instrument vivant et concret de renforcement des droits humains, de la démocratie et de la participation du public.

L'efficacité de la politique du paysage nécessite des processus d'évaluation de son application. Le Conseil de l'Europe ayant développé des indicateurs spéciaux relatifs à la cohésion sociale, la culture et la démocratie, il conviendrait d'étudier l'opportunité d'enrichir ces indicateurs avec des données sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

Projet de Recommandation CM/Rec (2017) ... du Comité des Ministres aux Etats Parties à la Convention européenne du paysage sur la contribution de la Convention à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable

(Adoptée par le Comité des Ministres le..., lors de la ...^e réunion des Délégués de Ministres)

Le Comité des Ministres, conformément aux termes de l'article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe (STE n° 1);

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun;

Eu égard à la Convention européenne du paysage (STE n° 176) adoptée par le Comité des Ministres le 19 juillet 2000, ouverte à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe le 20 octobre 2000 à Florence, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2004;

Tenant compte de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948 faisant état de concepts au cœur de la Convention européenne du paysage tels que: « dignité », « culture », « éducation », « santé », et « bien-être »;

Rappelant que les Etats signataires de la convention ont exprimé le souci de parvenir à un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'activité économique et l'environnement, et le désir de répondre au souhait du public de jouir de paysages de qualité et de jouer un rôle actif dans leur transformation;

Rappelant que, selon le Préambule de la Convention, le paysage contribue à l'épanouissement des êtres humains en constituant un élément essentiel du bien-être individuel et social, et que la protection, la gestion et l'aménagement du paysage impliquent des droits et des responsabilités pour chacun;

Réaffirmant les principes énoncés dans la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, notamment ce qui concerne la participation du public;

Prenant en considération le Protocole portant amendement à la Convention européenne du paysage (STCE n° 219) adopté par le Comité des Ministres le 15 juin 2016 lors de la 1260^e réunion des Délégués des Ministres et ouvert à la ratification, acceptation ou approbation le 1^{er} août 2016;

Considérant ainsi que, en plus des Etats européens non membres du Conseil de l'Europe, la Convention européenne du paysage sera ouverte, en vertu de ce protocole, à l'adhésion des Etats non européens;

Considérant l'importance d'intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, et rappelant la Déclaration de Nauplie « Promouvoir la démocratie territoriale dans l'aménagement du territoire » (Résolution n° 1, 16^e session de la Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de l'aménagement du territoire, Nauplie, 17 juin 2014);

Reconnaissant que la participation active du public à la conception, à la réalisation et au suivi des politiques du paysage est une condition du respect des droits humains et de la démocratie dans une perspective de développement durable;

Désireux de faciliter la mise en place des procédures de participation du public prévues par la Convention, afin de permettre au public de jouer un rôle actif dans les politiques du paysage;

Se référant au rapport intitulé « *Contribution du paysage et de la Convention européenne du paysage à la démocratie, aux droits humains et au développement durable* » dont la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage a pris note ([CEP-CDCPP \(2017\) 5F rév.](#));

Recommande aux gouvernements des Etats Parties à la Convention européenne du paysage:

- a. de veiller à la mise en œuvre des dimensions des droits humains liés au paysage, en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité;
- b. de respecter et de mettre en œuvre les principes des droits humains et de la démocratie dans les procédures et actions menées en faveur de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage;
- c. de garantir le droit à la participation du public, des autorités locales et régionales, des organisations non gouvernementales et autres acteurs concernés par la conception, la réalisation et le suivi des politiques du paysage;
- d. de faire en sorte que le public puisse bénéficier d'un paysage de qualité et en profiter, dans la dignité et sans discrimination;
- e. de mettre en œuvre le principe de non régression, selon lequel la protection, la gestion et l'aménagement du paysage, assurés par des dispositions législatives et réglementaires, ne peuvent faire l'objet que d'une amélioration constante;
- f. d'encourager les autorités publiques au niveau national, régional et local, les autres acteurs concernés ainsi que les médias, à prendre en compte la dimension du paysage dans les actions tendant à sensibiliser la société civile à la citoyenneté démocratique;
- g. de favoriser l'éducation au paysage afin de promouvoir la citoyenneté démocratique, portant non seulement sur des paysage remarquables mais aussi sur ceux du quotidien, notamment les milieux urbains sensibles et les territoires dégradés;
- h. de considérer que les politiques du paysage favorisent une culture du cadre de vie et du vivre ensemble, en particulier dans les sociétés culturellement diverses;
- i. de prendre en considération la dimension du paysage dans des instruments tels que le guide méthodologique du Conseil de l'Europe sur les indicateurs de la cohésion sociale ou le Cadre d'indicateurs pour la culture et la démocratie.

ANNEXE IV

PROJET DE RESOLUTION SUR L'ALLIANCE DU PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Résumé

La Convention européenne du paysage prévoit l'attribution d'un « Prix du paysage du Conseil de l'Europe » qui reconnaît des politiques ou des mesures prises par des collectivités locales et régionales ou des organisations non gouvernementales en matière de protection, de gestion et d'aménagement durable de leurs paysages, faisant preuve d'une efficacité durable et pouvant ainsi servir d'exemple aux autres collectivités territoriales européennes.

Le 20 février 2008, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Résolution CM/Rés(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Le Prix est décerné tous les deux ans par le Comité des Ministres, sur proposition des Comités d'experts compétents chargés du suivi de la mise en œuvre de la Convention.

« L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe » rassemble les réalisations exemplaires présentées par les Etats Parties à la Convention européenne du paysage. Elles montrent qu'il est possible de promouvoir la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie en améliorant les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations.

Lien vers le site internet : <http://www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance>

Projet de Résolution CM/Res(2017)... sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

*(adoptée par le Comité des Ministres le ... 2017,
lors de la ...^e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres,

Ayant à l'esprit l'article 11 de la Convention européenne du paysage (STE n° 176) (ci-après dénommée « la Convention »), adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en date du 19 juillet 2000 et ouverte à la signature à Florence le 20 octobre 2000, institue le Prix du paysage du Conseil de l'Europe (ci-après dénommé « le Prix »);

Considérant la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe;

Rappelant que le Prix vise à récompenser des initiatives concrètes et exemplaires pour la réalisation d'objectifs de qualité paysagère sur le territoire des Parties à la Convention (ciaprès dénommées « les Parties »);

Rappelant que le Prix s'inscrit dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable, et qu'il met en valeur la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie, en reconnaissant l'importance des mesures prises pour améliorer les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations;

Rappelant que le Prix est de nature à accroître la sensibilisation de la société civile à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation;

Considérant l'importance de rassembler les réalisations exemplaires présentées par les Etats parties à la Convention européenne du paysage dans le cadre des sessions de ce Prix du paysage,

Décide que:

- I. Les réalisations exemplaires présentées par les Etats parties à la Convention européenne du paysage dans le cadre des sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et reconnues par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, font partie de « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe »²;
- II. Les Parties sont invitées à encourager la couverture médiatique de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, afin de sensibiliser le public à l'importance du paysage.

*

². www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance

ANNEXE V

**PROJET DE DECISION DU COMITE DES MINISTRES
CONCERNANT LA 5^e SESSION DU PRIX DU PAYSAGE
DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Le Comité des Ministres est invité à décider :

Résumé

La Convention européenne du paysage prévoit à son article 11, l'attribution d'un Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Le Comité des ministres a adopté la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe le 20 février 2008. Le Prix s'inscrit dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable, et met en valeur la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie, en reconnaissant l'importance des mesures prises pour améliorer les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations.

Le Prix a été lancé en 2008 et quatre sessions du Prix ont précédemment été organisées : en 2008-2009, en 2010-2011, 2012-2013 et 2014-2015.

Conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe, et dans le cadre de l'organisation de la 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, les Parties à la Convention ont été invitées à présenter par la voie de leurs Représentants permanents des candidatures au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe pour le 30 janvier 2017.

Le Secrétariat a reçu 13 candidatures en provenance des Parties suivantes : Andorre, Belgique, République tchèque, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Norvège, Serbie, Slovaquie et Espagne.

Une présentation des [Candidatures](http://www.coe.int/EuropeanLandscapeConvention) figure sur le site Internet du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage : <http://www.coe.int/EuropeanLandscapeConvention> / Prix du paysage, Partie « Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe » ; ou <http://www.coe.int/fr/web/landscape/sessions-of-the-landscape-award>

Le Jury international, constitué en tant qu'organe subordonné du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), conformément à l'article 10 de la Convention européenne du paysage, s'est ainsi réuni afin d'examiner les candidatures et de proposer le lauréat, des mentions spéciales et reconnaissances.

Mme Kriztina KINCSES a été désignée par le CDCPP comme sa représentante afin de siéger dans le Jury (Décision du CDCPP adoptée lors de sa 5^e Session Plénière, CDCPP(2016)19, Strasbourg, 13-15 juin 2016, Point 5.3).

Le CDCPP a décidé, lors de sa 6^e Réunion (Strasbourg, 10-12 mai 2017), à transmettre les propositions du Jury au Comité des Ministres.

Au vu de ces propositions, le Comité des Ministres décernera le prix, ainsi que les mentions spéciales et reconnaissances. Conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe, ils seront remis par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe avec la participation du Président du CDCPP et de la Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, ou de leurs représentants, lors d'une cérémonie publique.

L'ensemble des réalisations seront également présentées à l'occasion de la 20^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe «Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2016-2017 », et Cérémonie du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, en juin 2018.

1. d'attribuer le Prix du paysage du Conseil de l'Europe à :

La réhabilitation de la forteresse de Daugavpils pour sauvegarder des monuments culturels et historiques
Conseil municipal de Daugavpils, Lettonie

Prix attribué pour la régénération d'un paysage symbolique dégradé

« La réhabilitation de la forteresse de Daugavpils pour sauvegarder des monuments culturels et historiques » est une réalisation de grande ampleur qui a favorisé la réappropriation d'un paysage urbain hautement symbolique. Il a permis la formation d'un nouveau paysage urbain avec des services divers mis à la disposition de la population pour son bien-être.

2. d'attribuer des mentions spéciales identiques du Prix du paysage du Conseil de l'Europe aux réalisations suivantes :

Les Coteaux de la Citadelle à Liège : 1999-2010. De l'enclos au réseau
Ville de Liège, Belgique

Mention spéciale pour « La participation du public »

« Les Coteaux de la Citadelle à Liège : 1999-2010. De l'enclos au réseau » représente une action de sauvegarde et de développement portée par une mobilisation citoyenne qui a permis la revalorisation d'un paysage urbain composé d'un patrimoine historique, culturel et naturel, et a facilité l'accessibilité du site. Il a bénéficié d'une forte participation de la population dès le début du processus.

La réhabilitation des paysages du Parc archéologique et paysager de la Vallée des temples d'Agrigente
Département des Biens culturels et de l'identité sicilienne, Italie

Mention spéciale pour « Le développement durable et la réinsertion sociale »

« La réhabilitation des paysages du Parc archéologique et paysager de la Vallée des temples d'Agrigente » constitue un excellent exemple d'articulation entre des œuvres archéologiques reconnues à l'échelle internationale et une économie agricole qui innove, en développant des productions de qualité pour le bien-être de la société locale et des nombreux visiteurs qui profitent de parcours dans la campagne et l'exceptionnel site archéologique.

Le Parc écologique de l'Alna : un couloir bleu-vert pour la biodiversité, les loisirs et la gestion durable de l'eau en zone urbaine

Municipalité d'Oslo, Agence de l'environnement urbain, Norvège

Mention spéciale pour « La cohésion sociale et respect de l'écologie »

« Le Parc écologique de l'Alna : un couloir bleu-vert pour la biodiversité, les loisirs et la gestion durable de l'eau en zone urbaine » contribue à la qualité du cadre de vie d'une forte population urbaine, mobilisée pour l'avenir d'un paysage périurbain qui intègre une dimension de développement durable indéniable au profit du bien-être des générations présentes et futures.

Hriňovské lazy : Paysage de valeurs
Ville de Hriňová, République slovaque

Mention spéciale pour « La préservation d'un paysage rural singulier menacé »

« Hriňovské lazy : Paysage de valeurs » témoigne de la capacité des acteurs locaux à se saisir de l'avenir de leur paysage quotidien qui présente des aspects remarquables tels que les champs laniérés, encore vivaces, parmi les seuls en Europe. Il permet d'articuler plusieurs dimensions fondamentales du paysage : culturelle, économique, écologique et sociale.

3. de reconnaître la grande valeur de chacune des réalisations suivantes, et de les faire connaître au grand public comme source d'inspiration :

L'inscription et gestion de la Vallée du Madriu-Perafita-Claror sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dans la catégorie paysage culturel

Commission de gestion du plan de gestion de la vallée du Madriu-Perafita-Claror, Andorre

« L'inscription et gestion de la Vallée du Madriu-Perafita-Claror sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dans la catégorie Paysage culturel » a bénéficié de la mobilisation des autorités et de la population locales qui ont souhaité promouvoir un paysage durable, soutenu par des activités agricoles et touristiques respectueuses d'un environnement naturel et culturel de grande qualité.

L'éducation des enfants dans des paysages fortement industrialisés

École primaire de la ville de Most, République tchèque

« L'éducation des enfants dans des paysages fortement industrialisés », modèle exemplaire d'éducation et de sensibilisation d'élèves vivant dans des territoires fortement industrialisés, permet de développer un sentiment d'appartenance à un paysage, et de responsabilité vis-à-vis de l'environnement et des générations futures. Fondée sur la sensibilisation et la participation active, cette démarche éducative encourage les enfants à agir en citoyens soucieux de l'avenir du paysage.

Les Semaines du berger

Metsähallitus, Parcs et vie sauvage Finlande, Finlande

« Les Semaines du berger » représente une réalisation remarquable pour le maintien d'un paysage rural et forestier. L'engagement de citoyens permet l'entretien d'espaces pastoraux, fondamental pour l'avenir écologique et agricole du territoire. Cet engagement est également essentiel à la préservation des bâtiments ruraux traditionnels, qui font partie de la qualité du paysage.

Le paysage comme relation

Saint-Paul, Ile de La Réunion, France

« Le paysage comme relation » témoigne de la capacité d'un ensemble d'institutions et de citoyens à optimiser l'insertion d'une infrastructure routière dans le paysage dans un contexte particulier, celui des tropiques, où la biodiversité est magnifiée par des facteurs climatiques. L'aménagement effectué permet de procurer aux habitants des lieux un bien-être et un usage du territoire en harmonie avec une nature généreuse.

Développer les codes de l'eau au centre de la ville de Larissa : l'expérience Larissa

Municipalité de Larissa, Grèce

« Le paysage comme relation » constitue la marque de la reconnaissance de la continuité d'un paysage, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, s'inscrivant dans le territoire « sculpté » par les pratiques artistiques mettant en scène la place et le rôle de l'eau, essentiels dans un site urbain. Celui-ci retrouve ses lettres de noblesse dans un paysage qui témoigne du passé, au profit de la qualité de vie des habitants.

Le Programme d'aménagement du paysage et de participation locale pour un village agréable

Collectivité locale de Mátraderecske, Administration de la minorité rom de Mátraderecske, Hongrie

« Le Programme d'aménagement du paysage et de participation locale pour un village agréable » présente une expérience positive d'aménagement du paysage et de développement économique régional. Il a pour résultat le retour à l'agriculture traditionnelle, la stabilisation de la population et le renforcement de la viabilité locale.

La protection et gestion de la Réserve naturelle spéciale de Zasavica : un outil du développement durable
Mouvement pour la conservation de la nature de Sremska Mitrovica, Serbie

« La protection et gestion de la Réserve naturelle spéciale de Zasavica : un outil du développement durable » a permis de promouvoir la sensibilisation du public à la découverte des milieux naturels et la participation du public à des expériences de protection des écosystèmes et de la biodiversité selon une démarche particulièrement favorable au développement durable du monde rural.

L'inventaire du paysage de la Galice : participation du public à la caractérisation et la gestion du paysage
Institut des études du territoire, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire du gouvernement de la Galice, Espagne

« L'inventaire du paysage de la Galice : participation du public à la caractérisation et la gestion du paysage » est marqué par une forte participation de la population à une démarche d'identification et de caractérisation des paysages en vue de l'élaboration d'un atlas de paysage de la Région de la Galice. Il constitue une étape décisive en vue de l'élaboration de stratégies d'action paysagères.

